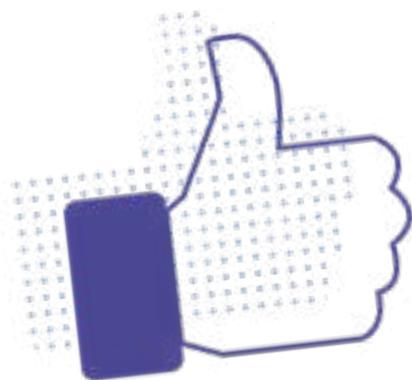


GÉNÉRAL

4 raisons d'investir dans une politique de prévention des conduites addictives

Les conduites addictives ont un impact humain et financier considérable. Elles dégradent autant la santé des collaborateurs que la pérennité de l'entreprise. La qualité générale du travail en pâtit.

Cette fiche rappelle quelques faits démontrant que le développement d'une politique de prévention est un axe profitable à votre entreprise et vos collaborateurs.



5'

SE RENSEIGNER

Employeur 

Nos sources

- [LegiFrance](#)
- [Cohorte Constances](#)
- [Baromètre Santé publique France](#)
- [RESPADD premiers gestes en alcoologie](#)

Addict AIDE
LES ADDICTIQUES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les conduites addictives coûtent cher à l'entreprise. Elles dégradent la qualité de vie au travail, la qualité du travail lui-même et mettent en péril tant la santé des collaborateurs que la pérennité de l'entreprise.

En tant que chef d'entreprise, vous avez donc tout à gagner à mettre en oeuvre une politique de prévention, pour au moins quatre raisons.

1/ UNE RAISON JURIDIQUE

Vous êtes responsable de vos collaborateurs.

La loi vous oblige en effet à prendre **toutes les mesures préventives** nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique/mentale de vos collaborateurs.



Référence

[Article L. 4121-1 du Code du travail](#)

Evaluation des risques

Certains facteurs liés au travail peuvent favoriser les conduites addictives dont les consommations de substances psychoactives. En tant que risques professionnels, ils doivent être inscrits dans le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) afin que soient mis en place les mesures de prévention adaptées.

Ces mesures de prévention vous protègent en cas de litiges ou d'accidents.

En cas de litiges, c'est la cohérence de votre démarche de prévention des risques professionnels, et son aspect collectif - garante d'objectivité - qui sera appréciée devant le tribunal.

En cas d'accidents du travail, par exemple, **votre responsabilité d'employeur peut être engagée** tant sur le plan civil que sur le plan pénal.



Références

[Article 222-19 du Code pénal](#)



2/ UNE RAISON DE SÉCURITÉ

Vos collaborateurs et votre entreprise peuvent être en danger.

Un collaborateur sous l'emprise d'une substance psychoactive sur son lieu de travail représente **un danger potentiel à la fois pour lui-même et pour son environnement**. Il peut être sujet à des baisses de vigilance, des modifications de perception et de comportement, entraînant, par exemple, une conduite dangereuse, des troubles de l'humeur ou de la mémoire, des arrêts de travail répétés.

[Voir notre fiche « Comment réagir face à un collaborateur en détresse »](#)



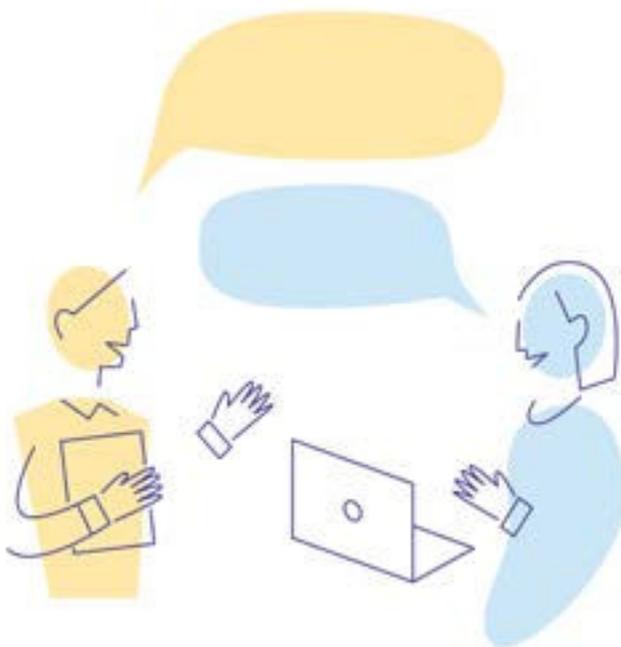
3/ UNE RAISON DE RESPONSABILITÉ

De la part de l'entreprise et de l'employeur

Le lien entre travail et conduites addictives est désormais avéré par de multiples études.

Les enquêtes de prévalence en population active Constances et le Baromètre Santé indiquent que tous les secteurs professionnels sont concernés et qu'aucune catégorie socio-professionnelle n'est épargnée.

Le 4e plan Santé au travail 2021-2025 mentionne que les salariés doivent être « sensibilisés aux conduites addictives tout au long de leur carrière pour éviter les conséquences de ces dernières sur la désinsertion professionnelle et les accidents du travail. »



Plusieurs facteurs professionnels sont identifiés comme susceptibles de favoriser la consommation de substances psychoactives en milieu professionnel. En voici quelques exemples :

- **Les pratiques culturelles et sociales**

(pots fréquents, déplacements en équipe loin du domicile...)

- **La disponibilité des produits**

(dans la santé, l'hôtellerie-restauration)

- **La précarité professionnelle subie**

- **La difficulté des conditions de travail**

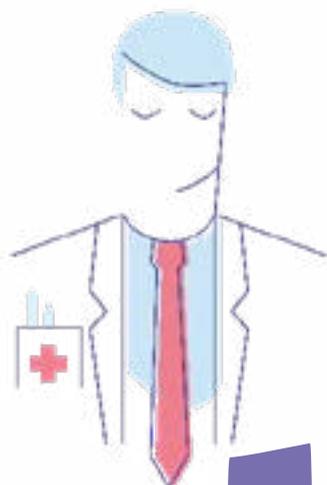
(stress, horaires atypiques, port de charges lourdes, travail en extérieur....)

- **Les relations sociales conflictuelles**

30,7 % des actifs

de 18-35 ans (hommes)
ont un usage à risque
de l'alcool,
tous secteurs confondus.

Source : [Cohorte Constances](#)



4/ Une raison économique Vous avez tout à y gagner

La prévention est un investissement qui rapporte sur tous les plans. Ses avantages sont nombreux et ne pas la mettre en place peut exposer à des risques.

Avantages

- Moins d'absentéisme
- Moins d'accidents du travail (taux de cotisation diminué)
- Meilleure productivité
- Meilleure image de l'entreprise
- Une meilleure santé pour le salarié/agent.
- Un sentiment d'écoute et de bienveillance de la part de l'entreprise...

Désavantages

- Absentéisme
- Multiplication des accidents du travail, malades
- Multiplication des prises de risques
- Dégradation de l'image de l'entreprise

Le coût social de l'alcool en France (assurance, perte de productivité et de revenus) est estimé à 120 milliards d'euros soit 6 % du PIB.



Selon le guide
« Premiers gestes
en alcoologie » du
RESPADD

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec le livre «Se doper pour travailler»

Auteur : Renaud Crespin, Dominique Lhuillier, Gladys Lutz

Prix : 18 euros

Editeur : Editions Erès (Clinique du travail)

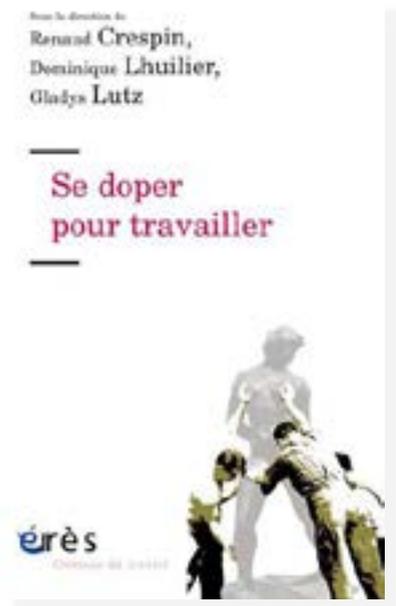
Année de parution : 2017

Nb. de pages : 348 pages

Cet ouvrage collectif qui associe universitaires, chercheurs, syndicalistes et acteurs du soin éclaire sous un nouveau jour les liens multiples entre travail, usages de substances psychoactives, santé, prévention et actions publiques. Il aborde notamment les fonctions professionnelles de ces usages de produits, licites ou illicites.



[En savoir plus](#)



ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



[Associations](#)



[Cabinets de conseil](#)



[Complémentaires santé](#)



[Organismes publics](#)



[Partenaires institutionnels](#)



[Services de prévention et santé au travail](#)



[Start-up](#)



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- Prévention des conduites

addictives : lumière sur des

entreprises qui s'engagent



- 20 questions pour

auto-évaluer votre politique

de prévention



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'AIDE Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris
contact@addict-aide.org

[Addict AIDE.org](http://AddictAIDE.org)